RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 2MAM

Société Civile Immobilière
Capital 100 Euros
Siège Social : [redacted]
RCS Nanterre n° 933 142 838

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 17 Juin
A 9 heures
Au siège social de la société ci-après nommée,

Les associés de la société dénommée «**SCI 2MAM**», se sont réunis, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation du Gérant adressée à chaque actionnaire.
Les documents suivants ont été adressés aux actionnaires, savoir:
- le rapport du Gérant
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Seyed Mohammadmehdi MOGHADDASZADEH, agissant en qualité de Gérant.
La feuille de présence, dûment signée par les actionnaires, permet de constater la présence ou la représentation des actionnaires suivants :
Sont présents :
Tous les associés
Total des actions présentes ou représentées : Totalité
Le quorum est par suite atteint.

Les actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote. **ORDRE DU JOUR**

1. Démission des gérants actuels : M. Seyed Mohammadmehdi MOGHADDASZADEH et Mme Golnar SOURAE
2. Nomination d'un nouveau gérant : M. Arman MOGHADASZADEH
3. Pouvoirs pour formalités

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre adressée aux actionnaires.
Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence, les pouvoirs.
Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président ce dont l'assemblée lui donne acte.
Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère résolution – Démission des gérants actuels

L'assemblée prend acte de la démission conjointe de M. Seyed Mohammadmehdi MOGHADDASZADEH et de Mme Golnar SOURAE de leurs fonctions de co-gérants de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution – Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée décide de nommer en qualité de **gérant unique** de la SCI 2MAM :

Monsieur Arman MOGHADASZAD [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

Cette nomination prend effet immédiatement pour une durée illimitée, sauf décision contraire ultérieure des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 Heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Fait à Puteaux, le 17 juin 2025

[redacted]